

MEDECINE ODONTO SAGE FEMME PHARMACIE KINÉ

ÉTUDIANT

NOM : PRENOM :
Né(e) le : à :
Tél. :
Email étudiant :@.....

PARENTS

NOM :
ADRESSE :
CP : Ville :
Tél 1 : Tél 2 :
Email parents 1 :@.....
Email parents 2 :@.....

SCOLARITÉ

Bac 2025 : Spé1 : Spé2 : Lycée :
Si bac antérieur, scolarité post bac :

TARIFS 2025 / 2026

Frais de dossier	<input type="checkbox"/> 160 € pour tout nouvel inscrit
Stage de Pré-rentrée Aout 2025	<input type="checkbox"/> 1440 € <input type="checkbox"/> 940 € * tarif préférentiel pour les étudiants ayant suivi le programme complet de Terminale Santé
Choix du Suivi Annuel	
Suivi annuel en PASS 2025-2026	<input type="checkbox"/> 3760 €
Suivi annuel en LAS 2025-2026	<input type="checkbox"/> 2600 €

L'inscription au suivi annuel nécessite d'avoir fait une Pré-rentrée, et ne sera définitive qu'à réception du dossier complet.

Echéancier des règlements :

	Réservation	07/07/2025	18/08/2025	Suivi Annuel	
Pré-Rentrée Nouvel inscrit	160 €	720 €	720 €	PASS ou LAS	PASS : 8 mensualités de 470€ LAS : 8 mensualités de 325€ de septembre 2025 à avril 2026 Prélèvements SEPA
Pré-Rentrée ex- Terminale Santé	-	470 €	470 €		

Les frais de réservation et les échéances de juillet/aout 2025 sont réglés par chèque à l'ordre du Cours Accès, ou virement.
Le suivi annuel de septembre 2025 à avril 2026 est réglé par prélèvements SEPA avec mandat à remettre avec le dossier.

CONDITIONS GÉNÉRALES

1) MODALITES DE PAIEMENT

➤ **En cas de non-paiement aux dates indiquées, les mesures suivantes sont appliquées :**

- 1) Après 15 jours de retard suivant l'échéance, copies, notes et classement ne sont plus communiqués à l'étudiant(e) et l'accès à l'espace étudiant du site internet est suspendu.
- 2) Après un mois de retard, l'étudiant(e) n'est plus accepté(e) en séance, le paiement restant exigé.

➤ **Un montant forfaitaire de 20 € sera facturé par prélèvement rejeté pour couvrir les frais bancaires.**

➤ **Remboursement en cas d'arrêt du suivi**

Arrêt notifié avant le 05 juillet 2025 :

Nous remboursons l'acompte versé après retenue de 160 € pour frais de dossier

Arrêt notifié entre le 06 juillet 2025 et le début de la pré-rentree :

En cas d'échec au bac, nous remboursons les sommes versées sur justificatif fourni avant le 16/08/2025, frais de dossier inclus

En cas de refus par Parcoursup, nous remboursons les sommes versées, frais de dossier inclus sur présentation de la capture d'écran de Parcoursup indiquant que le vœu n'a pas été donné à la clôture de la phase principale fourni avant le 16/08/2025

Dans tous les autres cas, nous conservons l'acompte versé.

Toute pré-rentree commencée est due dans son intégralité.

Arrêt en fin de pré-rentree :

Il doit nous être notifié avant le début du suivi annuel (05/09/25). Dans ce cas, le montant du suivi annuel n'est pas dû.

Arrêt en cours d'année du Suivi Annuel PASS et LAS :

- **Notifié avant le 30 septembre 2025 :** un montant forfaitaire égal au 1^{er} prélèvement de la formule choisie est facturé, les sommes versées en sus sont remboursées.
- **Notifié avant le 31 octobre 2025 :** un montant forfaitaire égal aux deux premiers prélèvements de la formule choisie est facturé, les sommes versées en sus sont remboursées.
- **Notifié après le 31 octobre 2025 :** aucune somme ne sera remboursée et le suivi est dû dans son intégralité.

Toutes les notifications doivent nous être adressées par email ou par courrier recommandé.

2) CONSIGNES DE DISCIPLINE

- Interdiction d'apporter des boissons alcoolisées ou des drogues sur le lieu des enseignements.
- Interdiction de fumer dans les locaux.
- Obligation d'une attitude correcte dans l'établissement.
- Respect de l'environnement : attitude correcte envers le voisinage et la clientèle de l'hôtel.
- Respect des consignes de sécurité.

3) CONSIGNES PEDAGOGIQUES

- Une discipline particulière est exigée pendant les devoirs : respect des horaires, silence...
- Toute absence doit être signalée dès que possible.
- Toute absence injustifiée à plus de 2 séances de contrôle peut donner lieu à l'exclusion après un premier avertissement.
- Chaque étudiant doit respecter les jours, horaires et salles prévus pour le groupe dont il fait partie.
- Les téléphones portables doivent être éteints pendant les séances de cours.

Médiation

En vertu de l'article L152-1 du code de la consommation est préalablement à tous litiges, le consommateur est informé qu'il peut mettre en œuvre la procédure gratuite de médiation en vue de la résolution amiable de tous litiges. Pour ce faire il s'adressera à Médiation de la Consommation & Patrimoine - 12 Square Desnouettes - 75015 PARIS - www.mcpmediation.org

En m'inscrivant, j'accepte de recevoir des informations sur les offres pédagogiques destinées aux étudiants inscrits en faculté de médecine et exclusivement proposées par les établissements d'enseignement et de formation de la société Hippocrate Phi4.

Nous avons pris connaissance des conditions générales et financières et nous les acceptons

Fait à :

le :

Nom du responsable du paiement :

Signature du responsable du paiement :	Signature de l'étudiant(e) :	Signature ACCES :
--	------------------------------	-------------------